

Le 08/07/2019

A

**M. Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Région NOUVELLE AQUITAINE**

Monsieur le Directeur,

Nous revenons vers vous concernant la situation des Coordinateurs Culturels (CC) de la région de BORDEAUX, à propos desquels nous avons antérieurement échangé.

Nous avons particulièrement attiré votre attention sur la situation de la Coordinatrice Culturelle au CP VIVONNE.

A ce jour, la situation de ces agents est dans un statu quo qui n'est pas satisfaisant.

La réunion annuelle initiée le 27 juin dernier par Mme la référente culturelle de la DISP, n'aura pas permis d'éclaircir des points qui posent toujours problème.

La présentation d'associations multiples au cours d'une réunion annuelle ne peut permettre à elle seule de résoudre des difficultés qui perdurent et dont nous vous avons récemment fait écho.

Les CC avaient -par mail- émis le souhait que l'ordre du jour du 27/06 soit sensiblement modifié, au profit de leurs interrogations légitimes.

Ceci afin de permettre un véritable échange constructif sur la réalité quotidienne des conditions d'exercice de leurs missions.

Non seulement leur demande n'a été ni entendue ni satisfaite, mais elle a été proprement ignorée !

Nous ne pouvons que déplorer une carence de dialogue, dont notre organisation vous par ailleurs récemment fait retour, via le CTI.

Vous n'êtes pas sans savoir que les missions des coordinateurs culturels relèvent des missions des SPIP.

Elles s'inscrivent d'ailleurs pleinement dans le RPO actuellement en cours de déploiement sur tout le territoire national.

Il ne nous semble pas que répéter à l'envi que leur sort dépend des marchés d'employeur...suffise à assurer la fidélisation des postes occupés...

Pour preuve, les départs et arrivées des nouveaux CC en région, nous semble plutôt témoigner de l'insécurité/insuffisance financière ainsi que de la non-reconnaissance de leur place au sein des établissements en général et des SPIP en particulier.

La DISP nous paraît devoir être garante de cette sécurité et de cette reconnaissance des Coordinateurs culturels au sein de l'Administration Pénitentiaire.

Or, on observe au contraire une disparité de traitement, selon que les CC sont employés par la DISP en qualité de contractuels, ou sont sous contrat avec des associations que la DISP finance.

On ne saurait s'abriter sous la légitimité du seul statut d'employeur (privé ou public), au risque d'assumer une rupture d'égalité de traitement qui est le cœur même des missions de service public, dont la DISP se doit être garante.

Cette position aurait en outre un caractère méprisant pour les agents soumis aux termes des conventions de marché public, donc voici quelques exemples de moins disant :

- Salaire (11,22 euros/heure, soit 1324,89 euros net pour un temps plein) inférieur à celui des contractuels.
- 3 jours de carence au lieu d'un en cas d'arrêt maladie.
- Pas de jour de congés pour enfant malade, contrairement aux contractuels.

Vous n'ignorez pas en outre que ces agents sont recrutés à partir de BAC + 3, par conséquent déjà sous payés au regard de leurs qualifications.

La DISP ne peut continuer à ignorer cette réalité inégalitaire en renvoyant la seule responsabilité aux conventions associatives, puisqu'elle finance en toute connaissance de cause lesdites associations.

Comment peut-elle accepter que des agents soient si différemment traités selon qu'ils travaillent à VIVONNE ou à MONT DE MARSAN ? A NEUVIC ou à NIORT ?

La CGT soutient sans réserve les Coordinateurs Culturels de la région de BORDEAUX, dans leur volonté d'être pleinement reconnus dans leurs missions et fonctions.

Nous vous demandons d'être à l'initiative d'une prochaine rencontre régionale, où seront présents (outre vous-même) : responsables de la DI concernés, Coordinateurs Culturels et représentants du personnel CGT Insertion Probation.

Cette réunion aura pour but d'engager un véritable dialogue afin de mettre un terme à la dégradation récurrente des conditions d'exercice des Coordinateurs Culturels en région.

Elle aura en outre pour vertu d'entendre enfin les légitimes paroles et attentes des premiers acteurs concernés.

En souhaitant que cette initiative permette de trouver un modus vivendi acceptable par tous, nous vous remercions de prendre sérieusement ce courrier en considération.

Nous suggérons une réunion régionale qui pourrait avoir lieu - calendrier estival oblige- à partir de la mi-septembre 2019.

Veillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de notre considération.

Pour la CGT Insertion Probation
Christian GAUMONT
Co-Coordinateur Régional